



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CECI/FID/2007/2  
16 mai 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET  
DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Réunion d'experts du financement  
d'un développement innovant

Genève, 3 et 4 mai 2007

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS DU FINANCEMENT  
D'UN DÉVELOPPEMENT INNOVANT**

**Résumé**

Les participants à la Réunion d'experts du financement d'un développement innovant ont élu M<sup>me</sup> Aliko Pappa présidente de la Réunion et M. Yuriy Buynov vice-président (par. 6) et ont examiné les difficultés que les entreprises innovantes rencontrent pour obtenir des financements, ainsi que la façon d'y remédier, en particulier le rôle des investisseurs individuels et des programmes d'appui initial (par. 9 à 11), l'investissement en capital-risque (par. 12 à 14), les formes de financement sans participation au capital (par. 15 à 18), la contribution des institutions nationales et régionales de financement du développement dans la promotion de l'innovation (par. 19 à 21) et les orientations des travaux futurs dans ce domaine (par. 22 et 23).

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION .....	1	3
II. OUVERTURE DE LA RÉUNION .....	2 – 5	3
III. ÉLECTION DU BUREAU (point 1 de l'ordre du jour) .....	6 – 7	3
IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2 de l'ordre du jour) .....	8	4
V. DÉBAT DE FOND SUR LE FINANCEMENT D'UN DÉVELOPPEMENT INNOVANT (point 3 de l'ordre du jour) .....	9 – 24	4
VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION (point 4 de l'ordre du jour) .....	25	9

## I. PARTICIPATION

1. La Réunion d'experts du financement d'un développement innovant s'est tenue les 3 et 4 mai 2007. Elle était organisée en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et s'inscrivait dans le cadre du programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques de la CEE. Des experts représentant des organismes publics, le secteur privé et les milieux universitaires de 28 États membres de la CEE y ont participé, de même que des représentants d'organisations intergouvernementales menant des activités qui ont trait au financement d'un développement innovant (OCDE, OMPI, ONUDI), des institutions financières multilatérales (BEI, BERD) et la Commission européenne.

## II. OUVERTURE DE LA RÉUNION

2. M. Marek Belka, Secrétaire exécutif de la CEE, a ouvert la Réunion et a souhaité la bienvenue aux représentants des États, du secteur privé, des institutions universitaires et des organisations intergouvernementales. Il a noté avec satisfaction que toutes les sous-régions et tous les groupements de pays de la CEE étaient représentés de façon équilibrée à cette réunion, ce qui créait un terrain propice à l'échange de données d'expérience.

3. Le Secrétaire exécutif a souligné que la Réunion était organisée en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, qui avait apporté son concours technique et financier à la préparation de cette manifestation. Il a exprimé l'espoir que cet effort conjoint ouvrirait de nouvelles possibilités de coopération.

4. Le Secrétaire exécutif a constaté avec satisfaction que de nombreuses associations professionnelles et d'autres représentants des milieux d'affaires étaient présents à la Réunion, soulignant qu'il n'était pas possible de mener un débat constructif sur la question du financement de l'innovation sans la participation active du secteur privé.

5. Le Secrétaire exécutif a noté la présence de nombreux participants venus des pays en transition, qui doivent surmonter des problèmes particuliers pour financer les entreprises innovantes. Il espérait que la Réunion serait particulièrement utile à ces pays en les aidant à élaborer des politiques propres à aplanir ces difficultés.

## III. ÉLECTION DU BUREAU (point 1 de l'ordre du jour)

6. M<sup>me</sup> Aliko Pappa (Grèce) et M. Yuriy Buynov (Fédération de Russie) ont été élus Présidente et Vice-Président de la Réunion d'experts, respectivement.

7. La Présidente, qui est également membre du Bureau de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité de la CEE, a souhaité la bienvenue aux participants, a brièvement présenté le programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques et a invité les participants à faire part de leurs vues sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

#### **IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2 de l'ordre du jour)**

8. La Réunion d'experts a adopté son ordre du jour, daté du 13 mars 2006.

#### **V. DÉBAT DE FOND SUR LE FINANCEMENT D'UN DÉVELOPPEMENT INNOVANT (point 3 de l'ordre du jour)**

9. Les discussions consacrées à ce point de l'ordre du jour ont été organisées en quatre séances de travail, comportant des exposés informels<sup>1</sup> présentés par les experts participant à la Réunion et des débats encadrés par différents animateurs.

10. Au cours de la première séance, consacrée au rôle des investisseurs individuels et aux programmes publics d'appui initial, les participants ont évoqué les questions suivantes:

a) Caractéristiques des investisseurs individuels et de leurs réseaux dans différents pays;

b) Rôle crucial de l'apport financier d'investisseurs individuels durant les phases d'amorçage et de démarrage de l'entreprise, période au cours de laquelle le capital-risque proprement dit peut faire défaut;

c) Importance d'une bonne communication et d'une liaison efficace entre le capital-risque informel et le capital-risque formel, et rapports entre les investisseurs individuels et les spécialistes du capital-risque;

d) Régime fiscal appliqué aux investisseurs individuels dans différents pays, et impact global de la fiscalité sur les activités à risque;

e) Façon dont les réseaux d'investisseurs individuels et les syndicats financiers peuvent accroître la portée et l'efficacité de ce mode de financement;

f) Difficultés propres au financement assuré par l'intermédiaire d'investisseurs individuels dans les pays en transition;

g) Rôle joué par le secteur public pour faciliter l'accès des entreprises innovantes à des moyens de financement, y compris en tant que co-investisseur, et contraintes exercées par la réglementation de l'Union européenne sur les politiques nationales;

h) Pièges à éviter dans les partenariats public-privé – notamment l'éviction de l'investissement privé et la sélection malencontreuse de projets – pour faciliter le financement au stade initial;

i) Contribution éventuelle des diasporas comme source de financement de l'investissement initial;

---

<sup>1</sup> Tous les exposés et communications présentés par les participants peuvent être consultés sur le site Web de la CEE.

- j) Effet de l'élimination des obstacles sur la création de marchés transfrontières du crédit et du capital-risque;
- k) Utilité d'une bonne assise financière et d'une solide culture boursière pour élargir l'accès au financement;
- l) Utilisation d'instruments hybrides tels que les prêts convertibles au stade du financement initial;
- m) L'existence de circuits de transactions de qualité, condition *sine qua non* d'un secteur du capital-risque dynamique;
- n) Nécessité d'aider les entreprises à devenir attrayantes pour les investisseurs extérieurs;
- o) Rôle joué par un régime solide de protection des droits de propriété intellectuelle dans l'optique d'un financement extérieur.

11. On s'est accordé à reconnaître qu'à terme, les jeunes pousses peuvent avoir un impact considérable sur la production et sur l'emploi, et qu'elles méritent donc d'être encouragées. Cependant, il ne fait aucun doute que quelques-unes seulement survivront. Les faillites doivent être acceptées, et constatées rapidement. L'appui des pouvoirs publics est nécessaire pour pallier les insuffisances du marché qui empêchent les entreprises innovantes d'accéder aux moyens de financement. Les abattements fiscaux et les mesures d'incitation fiscale peuvent à cet égard jouer un rôle légitime, mais ne doivent pas être appliqués abusivement. La constitution de réseaux et l'élimination des obstacles à l'investissement transfrontière peuvent avoir un effet positif sur l'accès au financement.

12. La deuxième séance portait sur le rôle du capital-risque formel en tant que moteur de l'innovation. Les exposés ont fait ressortir l'importance variable du capital-risque selon les pays. Ils reprenaient des vues déjà exprimées à la séance précédente, appelant l'attention sur le poids limité des premières mises de fonds (d'amorçage et de démarrage) dans le capital-risque formel, une situation qui se vérifie en particulier dans les pays émergents. La taille de l'entreprise est un autre élément qui explique que le capital-risque formel finance surtout l'expansion des entreprises et les phases ultérieures de leur développement.

13. Au cours de cette séance, les participants ont aussi abordé les questions suivantes:

- a) Liens entre capital-risque, activité entrepreneuriale, dépenses de R-D et croissance économique;
- b) Tendances observées au niveau mondial et par secteur dans l'évolution du capital-risque;
- c) Analyse comparative des cadres fiscaux et juridiques applicables aux capitaux privés et au capital-risque dans les pays européens;
- d) Possibilités offertes par les marchés européens émergents pour le développement du capital-risque formel, et limites actuelles;

e) Rôle déterminant qui incombe aux pouvoirs publics pour favoriser le développement du secteur du capital-risque, remédier aux déficiences des marchés, assurer une formation et créer un environnement fiscal, financier et réglementaire approprié;

f) Création d'instruments d'investissement spécifiques avec l'appui de sources publiques de financement, afin de promouvoir le financement par des sociétés de capital-risque, notamment par les «fonds de fonds» conçus sur la base de partenariats public-privé;

g) Impact d'institutions financières multilatérales telles que la BERD dans la promotion de la participation au capital de sociétés non cotées et de l'investissement de capital-risque dans les pays émergents;

h) Importance des campagnes de sensibilisation, notamment auprès des investisseurs institutionnels et des chefs d'entreprise, en vue de promouvoir le développement de cette branche d'activité;

i) Établissement de normes reconnues (publication, évaluation, comptabilité), visant à faciliter la communication et à favoriser une meilleure compréhension entre les différents acteurs;

j) Comme à la première séance, moyens par lesquels la coopération régionale et paneuropéenne peut contribuer à remédier aux contraintes s'exerçant sur les marchés nationaux;

k) Façon dont les associations professionnelles peuvent, aux niveaux européen et national, promouvoir un environnement plus favorable au capital-risque, fournir une formation, améliorer la communication et faciliter la constitution de réseaux;

l) Nature du capital-risque en tant qu'investissement à long terme et impact des possibilités de retrait sur le développement de ce secteur.

14. Le représentant de l'OMPI a souligné combien la propriété intellectuelle était importante pour que des entreprises innovantes puissent accéder à des sources de financement. Les participants ont estimé que les perspectives de développement de l'investissement de capital-risque en Europe étaient bonnes, mais les avis divergeaient en ce qui concerne le rôle que les institutions bancaires pourraient jouer dans ce type de financement.

15. La troisième séance a été consacrée, plus généralement, à l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes aux moyens de financement autres que la prise de participations au capital et les aides publiques, à savoir des solutions telles que les différentes formes d'endettement, qui demeurent les principales sources de financement externe dont disposent les PME.

16. Les participants ont examiné les questions suivantes:

a) Existence d'un déficit de financement pour les entreprises innovantes;

b) Politiques et instruments de l'UE propres à faciliter l'accès des entreprises innovantes aux sources de financement, notamment le financement indirect par l'intermédiaire de la BEI;

- c) Rôle du financement par l'emprunt et répercussions des normes Bâle II;
- d) Impact et limites de la titrisation en tant que moyen d'accroître la capacité de prêt;
- e) Cloisonnement du marché de l'UE pour les investissements transfrontières de capital-risque, et propositions visant à remédier à ces obstacles;
- f) Problèmes liés à l'emploi de définitions contradictoires et à l'absence de données fiables permettant d'effectuer des comparaisons d'un pays à l'autre, de recenser les meilleures pratiques et de concevoir des mesures pratiques basées sur des faits;
- g) Façon dont l'action des pouvoirs publics peut améliorer le fonctionnement du marché du capital-risque, tant du côté de la demande que de l'offre;
- h) Importance des actifs intellectuels en tant que moyen de faciliter l'accès des PME à forte croissance aux sources de financement;
- i) Différents programmes d'appui à la commercialisation des nouvelles connaissances sous la forme de produits et de services par les petites entreprises innovantes en Fédération de Russie, en particulier la gestion de la propriété intellectuelle;
- j) Microfinancement en tant que source de financement des entreprises et moyen de renforcer la compétitivité;
- k) Entraves réglementaires au développement du microfinancement, à savoir non seulement le microcrédit, mais aussi d'autres instruments financiers tels que le capital-risque et le crédit-bail qui peuvent contribuer au financement de l'innovation;
- l) Rôle des exportations dans la promotion de l'innovation et contribution apportée par les dispositifs d'assurance du financement du commerce au développement des activités innovantes.

17. Certains participants ont souligné que la capacité de prêt du système bancaire n'était généralement pas en cause, mais que le véritable problème tenait au fait que les institutions financières étaient extrêmement sensibles au risque. Le coût du financement plutôt que sa disponibilité était le principal sujet de préoccupation. Différents avis ont été exprimés concernant la place des banques dans le financement des entreprises innovantes à forte croissance. Certains participants estimaient qu'il ne fallait pas compter sur les banques pour fournir du capital-risque. D'autres considéraient au contraire que les banques pouvaient constituer une source de financement pour la création d'entreprises et que des efforts devaient être entrepris sur le plan de la politique générale pour résoudre le problème du nantissement des prêts, en étudiant la possibilité d'utiliser des actifs intellectuels. Le représentant de l'ONUDI a souligné le rôle que les organisations internationales pouvaient jouer pour renforcer la confiance entre les pourvoyeurs de fonds et ceux qui en bénéficient au titre de projets précis.

18. La Présidente a noté qu'un nouveau dispositif de l'UE, le mécanisme de financement du partage des risques (MFPR), était en voie d'achèvement, dans le contexte du Septième programme-cadre (7<sup>e</sup> PC). En réponse à une déclaration d'un représentant de la Fédération de

Russie concernant la participation de son pays au programme de l'UE pour la compétitivité et l'innovation, elle a fait observer que ce point pouvait être signalé à la communauté européenne.

19. À la quatrième et dernière séance, les participants ont examiné comment les institutions nationales et régionales de financement du développement pourraient davantage contribuer à promouvoir l'innovation.

20. Divers aspects ont été passés en revue:

- a) Rôle des banques publiques dans la correction des dysfonctionnements du marché;
- b) Nécessité d'éviter l'instauration d'une concurrence avec le secteur privé;
- c) Évolution de l'environnement opérationnel et économique dans lequel fonctionnent ces institutions;
- d) Priorités et mandat de la BEI, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE;
- e) Importance des banques multilatérales de développement, non seulement comme source de financement, mais aussi comme catalyseur pour les capitaux d'origine privée ainsi que dans leur rôle de conseillères sur les plans pratique et techniques;
- f) Contribution des banques multilatérales de développement à la création de cadres propices à l'investissement privé;
- g) Nécessité d'un renforcement de la coopération entre les banques multilatérales;
- h) Assistance fournie par la communauté européenne aux banques multilatérales opérant dans les pays en transition;
- i) Consultations multipartites organisées par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur le rôle des banques nationales et régionales de développement, visant à élaborer des recommandations pratiques pour leur permettre de contribuer davantage à promouvoir le développement économique et social;
- j) Rôle des banques nationales de développement en tant que source de financement anticyclique à long terme;
- k) Expérience de certaines banques nationales de développement en matière de financement de l'innovation;
- l) Possibilités de partenariat entre les institutions financières privées et les banques de développement;
- m) Champ d'activité des banques de développement (infrastructure, microcrédit, financement des PME, prêts au secteur public non souverain, etc) et impact de telles activités sur l'appui à un développement innovant;



n) Rôle des sociétés privées en tant qu'intermédiaires entre les marchés financiers internationaux et les pourvoyeurs de microfinancement.

21. Le débat a mis en évidence le rôle que les banques nationales de développement peuvent jouer dans le cadre de projets de partenariat public-privé. Il a été souligné que le principal avantage de tels partenariats tenait au partage des risques, plutôt qu'à l'abaissement des coûts de financement. Un des atouts essentiels du financement à long terme assuré par les institutions de développement était son caractère à la fois stable et prévisible.

22. Après ce dernier débat, plusieurs représentants ont pris la parole pour faire des observations finales. Un représentant de la République du Bélarus a brièvement présenté certaines initiatives lancées dans le domaine de l'innovation et de la compétitivité et a exprimé l'espoir que la collaboration avec le groupe d'experts serait poursuivie. Un représentant de la Fédération de Russie a repris ces remarques à son compte, en faisant état de l'orientation des travaux futurs à accomplir dans ce domaine et de la nécessité d'envisager des moyens de partager les données d'expérience présentées à l'occasion de cette réunion.

23. Le secrétariat a souligné que les résultats de la réunion seraient largement mis à profit dans le cadre d'un examen comparatif des pratiques adoptées dans les différents pays en matière de financement de l'innovation, examen devant aboutir à l'élaboration de recommandations pratiques, comme prévu dans le programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques. Un des membres du Bureau du Comité, représentant la République du Bélarus, a souscrit à cette déclaration et a mis l'accent sur l'importance du cadre d'échange virtuel offert par le Comité dans l'accomplissement de ces travaux.

24. Le secrétariat a pris note avec satisfaction de la participation active des experts présents à la réunion et a remercié tout spécialement le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour sa contribution technique et financière au succès de cette manifestation.

## **VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION** (point 4 de l'ordre du jour)

25. Les participants sont convenus que le secrétariat établirait le rapport de la réunion dans les dix jours suivant la clôture de celle-ci et que la Présidente et le Vice-Président l'examineraient et l'adopteraient au nom de la Réunion d'experts.

-----